



## CONSEIL DE SURVEILLANCE

### EPAF

**26 novembre 2015**

Le conseil de surveillance d'EPAF est convoqué ce 26 novembre 2015 dans un contexte budgétaire contraint.

Tandis que la subvention à l'association ALPAF est supprimée pour 2016, la subvention brute pour l'EPAF ne sera que de 28,13 M€ subissant ainsi une baisse de 540 000€ par rapport au budget brut prévu de 2015.

EPAF est, comme toutes les autres associations, sous tutelle quotidienne du Secrétariat Général (SG) qui ne cesse de lui réclamer des comptes.

Dans ces conditions, quel est le rôle des Fédérations syndicales représentant les usagers dans les assemblées générales et quel rôle en tant qu'organisations syndicales dans les conseils de surveillance ?

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC vous rappellent qu'elles tiennent à assumer toutes leurs prérogatives prévues dans les statuts des associations au sein des conseils de surveillance et des assemblées générales. Tel n'est pas toujours le cas actuellement. L'administration, souvent, ne le leur permet pas. Elles demandent à ce que dans ces instances, comme dans toutes les instances ministérielles soit respecté le « dialogue social »

S'agissant des conventions d'objectifs et de moyens 2016/2018 liant l'État et les associations, nous n'avons aucune information à ce jour sur montant des subventions pluriannuelles prévu. Nous estimons indispensable, alors que se réunissent les conseils de surveillance, que ces informations soient communiquées aux membres des conseils de surveillance préalablement à ces conseils. En effet, comment envisager sereinement l'avenir de l'association dans de telles conditions ?

La subvention 2016 pour EPAF pourra difficilement lui permettre de faire face à ses dépenses et aux aléas qu'elle peut rencontrer.

Conduire une politique prospective dans ces conditions semble dès lors bien délicat !

Alors qu'EPAF présente un résultat à peine à l'équilibre, ce qui est très inquiétant si cela devait perdurer pour la pérennité de l'association, le Ministre a décidé de mettre à la charge de toutes les associations le loyer des locaux qu'elles occupent au « Valmy ».

C'est pour EPAF une somme de 994 000 € en 2015, portée à 1 116 000 € en 2016 et qui vient encore grever davantage les finances de l'association.

La baisse de la subvention, la réserve de précaution et les loyers de l'immeuble Valmy pour 2016 représentent un manque à gagner pour les agents de 3,75 M€.

Ceci se traduit dans les faits par des augmentations des tarifs vacances familles et vacances enfants.

La baisse progressive des prestations offertes est enclenchée au détriment des agents.

Au lieu d'abonder la subvention, le Secrétariat Général préfère s'attaquer à la trésorerie d'EPAF, donc à l'argent des agents, pour réaliser sur le site de La SALINE la construction de chalets pour 2 millions d'€.

Or ces travaux d'aménagement sont des investissements qui incombent normalement à l'État propriétaire.

C'est pour nos fédérations une attitude inadmissible de l'État qui, d'une part, donne le mauvais exemple en refusant d'investir dans les bâtiments dont il est propriétaire et qui, d'autre part, réduit de ce fait encore davantage le budget d'action sociale de ses agents.

Le budget global de l'action sociale pour 2016 subit une baisse brute de près de 28 M€, à laquelle s'ajouteront la réserve de 8% et autres gels et sur-gels pour 12 M€.

En conclusion, dans la mesure où :

- les montants des subventions ne sont pas à la hauteur pour permettre un fonctionnement optimal et une véritable autonomie des associations,
- la subvention à ALPAF n'est pas rétablie,
- les budgets des associations subissent des charges de plus en plus élevées, avec en particulier la prise en compte des loyers du « Valmy », non compensées par des abondements,
- les réserves et autres gels ne sont ni levés, ni expliqués,
- le chiffrage pluriannuel des subventions aux associations n'est pas communiqué,
- le fonctionnement des conseils de surveillance par rapport aux organisations syndicales n'est pas revu dans la transparence,

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC ont décidé de ne pas siéger à ce conseil de surveillance. Elles attendent des réponses écrites à toutes leurs interrogations.